

Certificat en Santé mentale et psychiatrie sociale

Approche interprofessionnelle

Certificate of Advanced Studies (CAS) HES-SO
Cycle de formation 2019 - 2020

OBJECTIFS ET BUTS

Les notions de santé mentale et de psychiatrie sociale ont en commun des réflexions et des interventions qui prennent en compte les interactions entre les individus et leur environnement.

Le certificat en Santé mentale et psychiatrie sociale a pour but de permettre la découverte et l'approfondissement de diverses approches pratiques et de modèles théoriques qui s'y réfèrent. Il offre l'opportunité d'étudier une pluralité de concepts et de programmes dans la perspective d'une analyse réflexive de leur mise en œuvre dans les domaines de l'action sociale et de la psychiatrie, en particulier dans des dispositifs de réadaptation psychosociale et d'intervention dans le milieu. L'accent porté sur la connaissance des réseaux et la collaboration entre dispositifs institutionnels et structures étatiques, associatives ou privées en font une formation visant à développer une vision du contexte médico-social et une posture professionnelle de collaboration interdisciplinaire.

Cette formation vise l'acquisition de compétences pratiques permettant d'enrichir l'action auprès de personnes atteintes de troubles psychiques ainsi que d'outils d'intervention de groupe et communautaire. Elle est destinée autant à des professionnel·e-s des milieux sociaux et sanitaires engagés dans un travail spécifiquement thérapeutique, qu'à des professionnel·e-s plus généralistes et provenant des milieux de l'action sociale, de l'action communautaire, de l'intervention socioprofessionnelle, de l'accompagnement socio-éducatif et du soin résidentiel ou ambulatoire.

Il s'agit de permettre aux participant·e-s de :

- Mettre à jour leurs connaissances en matière de fondements théoriques et d'approches en santé mentale, psychiatrie sociale et communautaire, orientées sur la notion de rétablissement ;
- Elargir leur palette de modes d'interventions dans le domaine de la santé mentale et de la psychiatrie sociale comme l'évaluation des besoins, la prévention de la crise suicidaire, l'entraînement des habiletés sociales, les interventions psycho-éducatives, les stratégies pour améliorer la conscience du trouble et réduire les symptômes persistants ;
- Se familiariser avec les contextes dans lesquels se déploient des actions spécifiques destinées à promouvoir l'intégration de personnes souffrant de troubles psychiques et faciliter les transitions dans les moments critiques ;
- Acquérir des compétences en matière d'interventions collectives dans le domaine de la santé mentale dans une perspective de promotion de la citoyenneté, d'actions contre les discriminations, les préjugés et l'exclusion. Se familiariser avec les acteurs du champ de la défense des droits des patients et les associations de

malades et de proches en développant des connaissances juridiques dans le domaine du droit de la protection de l'adulte et des assurances sociales ;

- Approfondir ses connaissances méthodologiques de l'accompagnement des personnes dans l'aide contrainte, de prévention de la violence au niveau individuel et institutionnel, d'appui aux personnes présentant des comorbidités (addiction, handicap mental,...) et à la gestion des situations de crise ;
- Acquérir des compétences en matière de communication et d'action interdisciplinaire et interprofessionnelle ;
- Développer des compétences en matière d'analyse des pratiques professionnelles.

Les enseignements sont dispensés de manière modulaire. Dans les deux modules seront étudiés des modalités d'intervention pratiques et leur cadre de référence théorique.

PUBLIC CIBLE

Professionnel·le·s du travail social et de la santé actifs dans un milieu de travail caractérisé par des enjeux en matière de santé mentale.

ORGANISATION DE LA FORMATION

Le certificat en Santé mentale et psychiatrie sociale - placé sous la responsabilité organisationnelle de l'Unité de formation continue de l'EESP - est composé de deux modules de formation et d'un travail de certification. La formation bénéficie de l'expertise conjointe d'un Conseil scientifique constitué de représentants des milieux professionnels/politiques de différentes régions de Suisse romande et du pôle de recherche en psychiatrie et santé mentale de l'Institut et Haute Ecole de la Santé La Source.

Les modules se déroulent de manière séquentielle, sur 10 jours de formation chacun. Ils font l'objet d'un travail de validation sous la forme d'un dossier écrit (module A) et d'un examen oral (module B). Chacun des modules permet l'acquisition de 6 crédits ECTS.

Le travail de certification (3 crédits ECTS) s'appuie en partie sur les deux travaux d'évaluation des modules A et B, sans pourtant constituer une synthèse de ceux-ci. La rédaction d'un texte de réflexion analytique sur une problématique en lien avec l'activité professionnelle du/de la participant·e est demandée. Il fait l'objet d'une présentation aux responsables des modules A et B, en vue de l'obtention des crédits. Les responsables du CAS accompagnent les participant·e·s dans le choix du sujet et l'élaboration du travail de certification.

PROGRAMME MODULAIRE

- **Module A : Santé mentale, processus d'exclusion et engagement dans le rétablissement**

(6 crédits ECTS - 10 jours de formation)

Le premier module est axé sur l'évolution du contexte socio-historique et l'émergence du modèle du rétablissement ; il abordera les conséquences des troubles psychiques pour l'insertion et la participation active de la personne dans la société. Dans cette perspective, des connaissances juridiques portant sur le droit de la protection de l'adulte et le droit des patients seront développées et les questions autour de la prévention de la violence, de la gestion des situations de crise - y compris la crise suicidaire - seront également abordées. Le module traitera également d'approches en matière d'hébergement et d'actions communautaires et associatives, dont celles de patients et de proches concernés.

- **Module B : Posture professionnelle, collaborations interdisciplinaires et analyse de situation**

(6 crédits ECTS - 10 jours de formation + 1 jour pour l'examen oral)

Ce module, intégrant notamment 3 jours d'analyse de pratique, propose d'engager une réflexion sur la posture professionnelle des intervenants concernés par l'accompagnement au rétablissement des personnes ayant des troubles psychiques et vise à développer des compétences en matière d'analyse des situations rencontrées. Afin de soutenir ce processus de formation, les questions de collaborations interdisciplinaires, d'aide-contrainte et d'éthique dans le champ de la santé mentale seront discutées. Des éléments relatifs à l'échange de données confidentielles entre professionnels, ainsi qu'aux assurances sociales utiles à soutenir l'intervention dans ce domaine seront également abordées.

- **Travail de certification**

(3 crédits ECTS)

INTERVENANT-E-S

Les enseignements sont dispensés par des professeurs de la HES-SO (domaines social et santé) ainsi que des universités et font une large place aux professionnel·le·s des services, associations et institutions du domaine ayant développé des compétences spécifiques aux thèmes abordés. L'accent est mis sur des approches interdisciplinaires, permettant la mise en relation de diverses approches et exposant les participant·e·s à une large gamme de pratiques, de méthodes et de techniques.

DATES ET LIEU DE LA FORMATION

- **Dates du module A :**

Jeudi et vendredi 28 et 29 mars 2019

Jeudi et vendredi 9 et 10 mai 2019

Jeudi et vendredi 20 et 21 juin 2019

Jeudi et vendredi 5 et 6 septembre 2019

Jeudi et vendredi 10 et 11 octobre 2019

Le module A sera validé par un dossier écrit à rendre pour la rentrée scolaire de janvier 2020.

- **Dates du module B :**

10 jours de cours (jeudis et vendredis) à déterminer, entre février 2020 et septembre 2020.

Un examen oral aura lieu sur deux journées en juin 2020.

- **Travail de certification :**

Le travail de certification devra être rendu pour mi-décembre 2020.

Les cours ont lieu dans les locaux de l'EESP, chemin des Abeilles 14 à Lausanne.

CERTIFICATION

Le CAS HES-SO en Santé mentale et psychiatrie sociale est délivré lorsque les conditions visées suivantes sont remplies :

1. Avoir participé au moins à 90% de l'enseignement ;
2. Avoir obtenu les crédits correspondant aux deux modules de formation ;
3. Avoir obtenu les crédits correspondant au travail de certificat.

TITRE

Au terme de la formation, les participant·e·s qui ont rempli toutes les exigences obtiennent le « Certificate of Advanced Studies HES-SO en Santé mentale et psychiatrie sociale ».

CONDITIONS D'ADMISSION

Pour accéder au CAS HES-SO en Santé mentale et psychiatrie sociale, les candidat·e·s doivent satisfaire aux conditions cumulatives suivantes :

1. Être titulaire d'un diplôme d'une Haute école ou d'un titre jugé équivalent ;
2. Etre professionnellement actif dans le travail social ou la santé dans un milieu de travail caractérisé par des enjeux en matière de santé mentale.

INSCRIPTION

Admission sur dossier à l'aide du formulaire ci-joint.

Le délai d'inscription est fixé au **31 octobre 2018**.

Le nombre de participant·e·s est limité à 24 personnes afin de favoriser l'interaction.

CONDITIONS FINANCIERES

Une finance d'inscription est perçue auprès de chaque participant·e. Elle n'est pas remboursable même en cas de désistement.

Les frais de formation sont fixés pour toute la durée de la formation.

Les frais de formation sont dus semestriellement (2 semestres) et doivent être acquittés au plus tard 15 jours avant le début de chaque semestre.

En cas de désistement, d'abandon, d'exclusion de la formation ou d'échec définitif, les frais de formation dus, selon les délais susmentionnés, ne sont pas remboursés ou sont exigés.

FINANCE D'INSCRIPTION ET FRAIS DE FORMATION

Finance d'inscription : CHF 200.--

Frais de formation : CHF 5'900.--

Les participant·e·s qui travaillent dans des établissements psychiatriques reconnus dans le cadre de la filière psychiatrique adulte (à l'exception du CHUV), des établissements reconnus d'intérêt public (RIP) et de l'AVASAD, pourront, sur examen de leur dossier, bénéficier d'une aide financière accordée par le Service de la Santé publique de l'Etat de Vaud.

RESPONSABLES DE LA FORMATION

Coordination pédagogique :

Mesdames Ann Tharin et Barbara Zbinden

Haute école de travail social et de la santé · EESP · Lausanne

RENSEIGNEMENTS

Madame Angela Napoli,

secrétaire, Unité de formation continue

Haute école de travail social et de la santé · EESP · Lausanne

Tél. +41 (0)21 651 03 11

E-mail : angela.napoli@eesp.ch

Madame Ann Tharin,

responsable de formation, Unité de formation continue

Haute école de travail social et de la santé · EESP · Lausanne

Tél. +41 (0)21 651 03 69

E-mail : ann.tharin@eesp.ch



Haute école de travail social et de la santé · EESP

Unité de formation continue

Chemin des Abeilles 14

CH-1010 Lausanne

tél. +41 (0)21 651 03 10

fax +41 (0)21 651 62 88

www.eesp.ch/ufc

formation.continue@eesp.ch